



## ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 26 : Multilinguisme à l'OACI

#### MULTILINGUISME À L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Reconnaissant le multilinguisme comme un principe fondamental permettant de réaliser les objectifs de l'OACI, le présent rapport rend compte de la mise en œuvre des politiques et des décisions adoptées pour renforcer l'efficacité et l'efficacit  en ce qui concerne les questions relatives aux services linguistiques.

En se fondant sur la R solution A37-25 de l'Assembl e intitul e : *Politique de l'OACI en mati re de services linguistiques*, qui stipule que « la prestation d'un service de niveau ad quat dans les langues de travail de l'OACI [...] est d'une haute importance pour la diffusion dans le monde entier de la documentation de l'OACI, en particulier celle des normes et pratiques recommand es (SARP), ainsi que pour le bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes permanents », et sur la R solution A/RES/69/250 des Nations Unies, la pr sente note de travail donne un aper u des mesures mises en  uvre pour promouvoir le multilinguisme   l'OACI au moyen de la parit  et de la qualit  des services, de l'optimisation des ressources disponibles, de l'adh sion aux meilleures pratiques de l'ONU en mati re de services linguistiques, ainsi qu'au moyen de l' laboration et de l'utilisation de meilleurs outils techniques.

**Suite   donner :** L'Assembl e est invit e :

- a)   noter les activit s de l'OACI en faveur du multilinguisme au sein de l'Organisation ;
- b)   demander instamment aux  tats membres de collaborer activement avec le Secr tariat de l'OACI pour la promotion du multilinguisme comme partie int grante des programmes et des activit s de l'Organisation.

<i>Objectifs strat�giques :</i>	La pr�sente note de travail se rapporte � tous les Objectifs strat�giques et � toutes les Strat�gies d'ex�cution de soutien.
<i>Incidences financi�res :</i>	Il a �t� tenu compte des incidences financi�res dans le Budget – Programme ordinaire propos� pour 2017-2018-2019.
<i>R�f�rences :</i>	A39-WP/46 A38-WP/403 Doc 10022, <i>R�solutions de l'Assembl�e en vigueur</i> (au 4 octobre 2013) R�solution A/RES/69/250 des Nations Unies

## 1. INTRODUCTION

1.1 Les services linguistiques à l'OACI sont fournis dans les six langues de travail de l'Organisation à l'Assemblée, au Conseil, aux organes délibérants et dans le cadre d'autres réunions. Des efforts sont faits pour s'assurer que les publications et la documentation soient diffusées selon le principe de diffusion simultanée, car tous les États usagers doivent avoir « des possibilités équitables et égales de consulter la documentation produite par l'Organisation ».

1.2 Des résolutions de l'Assemblée ont appelé l'OACI : 1) à assurer la prestation d'un niveau adéquat de services linguistiques pour le bon fonctionnement de l'Organisation et de ses organes permanents, à veiller à ce que les services linguistiques fassent partie intégrante de tous les programmes de l'OACI et à maintenir la parité des langues et la qualité du service dans toutes les langues de travail (A37-25), et b) à mettre en œuvre le principe de diffusion simultanée (A24-21).

1.3 L'OACI s'efforce de mettre en œuvre les principes énoncés dans la Résolution 69/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) concernant le « multilinguisme ». La parité des langues est un principe fondamental de l'Organisation, qui s'applique également à sa documentation.

## 2. SITUATION ACTUELLE DE LA PRESTATION DE SERVICES LINGUISTIQUES

2.1 Le budget pour la période 2008-2010 comportait une réduction marquée du financement des Services linguistiques et des publications (LP), notamment l'abolition de 24 postes d'administrateurs (P) et de 18 postes des services généraux (GS). La capacité annuelle avait été fixée à 9,3 millions de mots en traduction et à 1 466 séances d'interprétation. La demande annuelle moyenne était d'environ 10,8 millions de mots. La production annuelle moyenne était de 10,1 millions de mots traduits et de 1 485 séances d'interprétation.

2.2 Les réductions budgétaires supplémentaires appliquées pour la période 2011-2013 ont entraîné la suppression de 20 postes linguistiques additionnels. La Sous-Direction des services linguistiques et des publications a lancé une restructuration d'envergure pour offrir des services adaptés et assurer la parité des langues. La capacité annuelle avait été établie à 9,1 millions de mots en traduction et à 1 500 séances d'interprétation. La demande annuelle moyenne en traduction était d'environ 11,4 millions de mots. Le rendement annuel moyen a été de 11,1 millions de mots en traduction et de 1 585 séances d'interprétation.

2.3 Une restructuration radicale du service a par la suite été entreprise afin d'assurer la parité des langues. Hormis la section anglaise, toutes les sections de traduction comptent aujourd'hui un nombre égal de traducteurs et disposent du même niveau de services de soutien. La section de traduction anglaise a été démantelée et la traduction en anglais a été confiée aux interprètes de langue anglaise et à des traducteurs externes. Les lignes hiérarchiques ont été simplifiées par le redéploiement du personnel afin de renforcer les activités en amont de soutien aux sections de traduction et d'interprétation. Ces activités comprennent le traitement de texte, l'édition, les services de référence et la terminologie. La restructuration a été assortie d'un redéploiement du personnel et d'une formation intensive pour favoriser la pluridisciplinarité et la polyvalence au sein de LP et pour optimiser les ressources. La généralisation de l'utilisation accrue des outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) et des logiciels de reconnaissance vocale, la mobilité du personnel entre les sections pour répondre aux besoins ponctuels ainsi que des modifications apportées au flux de travail ont aussi permis de gagner en efficacité.

2.4 Conformément à la Résolution A37-25 de l'Assemblée, des fonds extrabudgétaires ont été alloués pour assurer une gestion de la qualité des traductions externalisées. La gestion de la qualité a été menée au moyen d'une combinaison de vérifications/révisions ponctuelles et de recours à la rétroaction des clients. Des instructions administratives et des procédures relatives à l'externalisation des services de traduction ont été publiées pour assurer une normalisation du processus d'externalisation.

2.5 Même si les ressources humaines et financières de LP ont été considérablement réduites, une simplification des opérations et des mesures d'efficacité bien ciblées ont permis d'accroître la production quotidienne des traducteurs de l'OACI, qui est passée de 1 350 mots en 2011 à 1 490 mots aujourd'hui. Cette réalisation majeure a permis à l'OACI de s'aligner sur la productivité actuelle aux sièges de l'ONU à New York (UNHQ) et à Genève (ONUG), qui se chiffre à 1 500 mots traduits par jour.

2.6 Étant donné que la disponibilité de traducteurs et d'interprètes pigistes constitue toujours un défi, des efforts supplémentaires ont été déployés pour grossir la liste des traducteurs. Montréal ne se trouve pas au cœur d'un marché mondial multilingue de plus en plus concurrentiel pour les services de traduction et d'interprétation. En outre, la ville hôte de l'OACI est en constante compétition avec New York (Siège de l'ONU) et Washington DC (FMI, Banque mondiale) en ce qui concerne les traducteurs et les interprètes de langue arabe, chinoise et russe, d'où la nécessité pour LP de disposer de ressources budgétaires prévisibles pour assurer les services de linguistes compétents suffisamment tôt pour ses réunions. Malgré ces défis persistants, la liste officielle a en fait été considérablement allongée depuis 2008.

2.7 Les initiatives de coopération établies avec des universités et des institutions publiques pour recruter des stagiaires et des étudiants de la Chine (pour le chinois), de la Fédération de Russie (pour le russe) et de France (pour toutes les langues) ont permis d'allonger la liste des fournisseurs de travaux externalisés ou en délocalisation. Ont également été ajoutés à la liste, les diplômés du Projet réussi de jeunes traducteurs, une composante clé de la planification de la relève de LP qui nécessite des ressources budgétaires plus stables pour le prochain triennat.

2.8 La recommandation 2008/6 du Corps commun d'inspection (CCI) préconise la parité des langues sur les sites web publics. Dans cet esprit, des protocoles d'entente concernant des contributions sous la forme de fonds consacrés à la traduction, et conclus respectivement avec la Chine et l'Argentine, ont permis de mettre en ligne les versions en chinois et en espagnol du site web public de l'OACI. Un protocole d'entente similaire pour l'arabe a été signé avec l'Arabie saoudite. Même si l'OACI reste tributaire des contributions volontaires pour continuer à réaliser des avancées dans ce domaine, des progrès sont néanmoins accomplis.

2.9 En dépit des réductions budgétaires considérables imposées au cours des deux derniers triennats, LP a été en mesure d'assurer la parité des services linguistiques ainsi que de maintenir, voire d'accroître, le volume et la qualité des services de traduction, d'interprétation et de publication. De nouvelles approches et méthodes sont constamment examinées pour réaliser d'autres gains d'efficacité et de s'assurer que l'OACI continue de fournir des services de qualité à ses États membres et à d'autres parties prenantes dans toutes les langues de travail de l'Organisation afin de réaliser ses objectifs stratégiques. Malgré les gains d'efficacité réalisés, le niveau des ressources prévues au budget a eu une incidence sur la capacité de l'OACI à diffuser des informations en temps utile dans toutes les langues et à fournir des services complets d'interprétation pour certaines catégories de réunion.

### 3. SERVICES LINGUISTIQUES DURANT LE TRIENNAT ACTUEL

3.1 La prestation des services linguistiques pendant le triennat actuel repose sur une capacité de traduction annuelle de 9,1 millions de mots par an et de 1 500 séances d'interprétation, avec un maximum de sept séances par semaine.

3.2 *Interprétation* – En raison de la réduction du nombre d'interprètes de l'équipe interne qui est passé de 20 à 14, les services d'interprétation ont été limités à sept séances par semaine pour le triennat actuel. L'interprétation pour les organes délibérants n'a pas été concernée par cette restriction grâce à une planification préalable. La réduction des effectifs a eu des conséquences sur les réunions de catégorie 3, l'équipe interne d'interprètes n'étant pas en mesure d'assurer des services aux réunions de cinq jours.

3.3 À la suite d'une décision du Conseil, des fonds supplémentaires ont été alloués pour couvrir des services complets d'interprétation pour certaines réunions de catégorie 3, en 2014. De plus, une planification et un examen consciencieux ont été effectués lors de la préparation du programme des réunions pour 2015 et 2016 en vue d'optimiser ces services. Par conséquent, des services complets d'interprétation ont été fournis pour les réunions de catégorie 3. Ces services sont fournis aux réunions de catégorie 4 sur la base du recouvrement des coûts. Dans de tels cas, la Direction organisatrice est tenue de s'acquitter des coûts relatifs aux services d'interprétation en utilisant les revenus générés par la réunion en question.

3.4 *Traduction* – La capacité de traduction pour le triennat actuel est restée inchangée par rapport au triennat précédent, soit 9,1 millions de mots traduits par an, même si la demande pour la période de 2011-2013 s'élevait à 11,4 millions de mots traduits par an. La demande pour le triennat 2014-2016 est restée au même niveau annuel, à savoir de 25 pour cent supérieure à la capacité.

3.5 Afin de répondre à la demande excédentaire de services de traduction, des fonds supplémentaires ont été obtenus par d'autres sources de l'OACI ou grâce aux gains de productivité réalisés au sein de LP. Alors que les besoins supplémentaires s'appliquant aux communications avec les États ont été satisfaits à l'aide des ressources internes, pour la majorité des autres besoins supplémentaires, on a eu recours à l'externalisation. Cela a entraîné à la fois un déséquilibre dans le ratio des traductions (60 pour cent des traductions faites à l'interne pour 40 pour cent des traductions envoyées à l'externe) et la difficulté additionnelle d'assurer la qualité des traductions externalisées.

3.6 Des services complets de traduction ont été assurés aux réunions de catégories 1 et 2, pour lesquelles les principales conditions concernant la limite de quatre pages pour les notes de travail et les dates limites de soumission ont été respectées. Comme pour le triennat précédent, des services de traduction limités pour la documentation préalable aux sessions ont été fournis pour les réunions de catégorie 3. En plus des conditions appliquées pour les catégories 1 et 2, la traduction était aussi limitée aux amendements des SARP et des PANS ou à une note par point de l'ordre du jour, dans d'autres cas. Aucune traduction n'a été fournie pour la documentation pendant les sessions et le rapport a été traduit après la réunion. Cette pratique se poursuivra pour le prochain triennat.

#### 4. **INCIDENCE DU BUDGET POUR LE TRIENNAT 2017-2019**

4.1 La 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée a de nouveau confirmé le multilinguisme comme principe essentiel de l'OACI. Le projet de budget proposé pour le triennat 2017-2019 présenté dans la note A39-WP/46, AD/1 alloue le même niveau de financement aux services linguistiques que pour le triennat actuel. L'Organisation mettra en œuvre des mesures pour gérer la demande afin de réaliser des gains d'efficacité grâce à la restructuration des activités, l'amélioration de la planification, le renforcement de la reddition de comptes, la transformation complète du processus, de la production à la traduction et à la diffusion finale des documents, et à l'introduction d'outils technologiques. Ces mesures seront mises en œuvre dans toute l'Organisation en vue d'optimiser les ressources, aussi bien dans les directions organiques que dans les services linguistiques.

4.2 En conséquence, ces services seront améliorés par l'allocation de financements budgétaires au Projet de jeunes professionnels (JPP) et un plan de planification de la relève prévoyant en permanence une réserve de jeunes linguistes dans le domaine de l'aviation pour assurer le transfert des connaissances et la continuité du service. Par ailleurs, la gestion de la qualité sera pleinement appliquée pour garantir la gestion de la qualité des traductions externalisées.

#### 5. **CONCLUSION**

5.1 Les services linguistiques font partie intégrante de tous les programmes de l'OACI. Ils sont essentiels pour tous les objectifs stratégiques de l'Organisation et pour la mise en œuvre mondiale des SARP et des PANS. De plus, les services linguistiques constituent aussi un impératif majeur pour l'initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB) et pour les communications de l'OACI avec les États membres.

5.2 L'OACI devrait accorder la priorité aux efforts visant à fournir des services linguistiques de qualité tout en s'employant à relever le défi de la demande croissante. La transformation des processus grâce à la restructuration des activités, l'amélioration de la planification, la mise en œuvre de nouvelles méthodes, d'outils technologiques et de meilleures pratiques permettra d'optimiser les ressources linguistiques. L'Organisation devrait poursuivre la rationalisation des processus et du fonctionnement en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience.